



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 5 décembre 2008 à 19h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19 h 00.

Présidence: M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil communal.

Appel: 65 membres présents lors de l'appel.
8 personnes excusées:
Mmes et MM. Christine Angel, Francine Bruni, Christian Heinimann, Mehmet Sahingoz, José San Vicente, François Teuscher, Philippe Turin, Carlo Volpi.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 6 novembre 2008.
3. Assermentation.
4. **Préavis No 24/2008**
Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, Secteur2 :Renens, Rue de l'Industrie – Avenue de Préfaully.
Municipale concernée : Mme Danièle Petoud Leuba.
Commission ad hoc le 17 novembre 2008 à 20h, Mon Repos, salle de municipalité.
Commission des finances le 17 novembre à 20h, salle des conférences.
5. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2009.
Rapport de la commission des finances.
6. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2009.
Rapport de la commission des finances.
7. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2009.
Rapport de la commission des finances.
8. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2009.

Rapport de la commission des finances.

9. Budget du Service Défense incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2009.

Rapport de la commission des finances.

10. Budget communal – Exercice 2009.

Rapport de la commission des finances.

11. Communications municipales.

12. Divers et propositions individuelles.

13. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.

14. Allocution de M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil communal.

A l'issue de la séance, apéritif et repas de fin d'année.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, nos Huissiers, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Sur la place de chaque Conseillères et Conseillers, une liste avec les dates des conseils pour 2009 a été déposée.

Ensuite il nous lit la lettre de démission de Mme. Laurence Rusch. (**annexe 1 du PV**)

Au chapitre des représentations

- Le 26 novembre je me suis rendu à l'Assemblée Générale de la Fédération Vaudoise de Coopération (FEDEVACO) dont nous sommes l'une des communes partenaires. Les gens étaient très contents de m'y voir et de me présenter les projets auxquels notre commune a permis de voir le jour.
- Le 27 novembre, le secrétaire et moi-même avons représenté notre Conseil auprès du Préfet lors de sa visite dans la commune. Il a semblé très satisfait de la tenue de notre conseil et de ses archives, et j'en profite pour féliciter notre secrétaire pour le travail effectué dans ce sens.
- Hier le 4 décembre je me suis rendu à la Fenêtre de l'Avent à la bibliothèque communale où j'ai pu voir l'engagement des personnes qui y travaillent pour apporter le sourire en particulier aux enfants fous de joie.

Au chapitre des manifestations à venir

- Le dimanche 7 décembre aura lieu le concert de l'Avent ainsi qu'un cortège aux flambeaux. Départ à l'église pour une arrivée au four de Renges.
- Le 12 décembre aura lieu ici-même le repas de l'amitié de la société Actigym.
- Le 2 janvier aura lieu la traditionnelle collation offerte à la population par les autorités dans cette même salle, dès 11h
- Le 10 janvier aura lieu le Petit Nouvel-An organisé par la Société Actigym
- Le 26 janvier aura lieu la remise des mérites 2008 de l'USL ici également.
- Avant même que nous ne nous revoyons en Conseil auront lieu de nouvelles votations fédérales et cantonales, en date du 8 février 2009

Résultats des votations

Vous trouverez sur vos tables un document vous résumant les résultats des votations de dimanche dernier. Je vais ainsi éviter de vous noyer sous un flot de chiffres. Je retiendrai cependant la faible participation à Ecublens, par rapport au canton et à la Confédération. De l'ordre de 35% seulement.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président propose de modifier l'ordre du jour comme suit. En raison de la démission de Mme Laurence Rusch, il y a lieu de procéder à 2 assermentations. Il nous propose donc de transformer le point 3 par **assermentations**. Suite à ces assermentations il nous propose de modifier le point 4 pour remplacements et nominations de représentants à la plateforme jeunesse et à l'Arasol. Ceci aura pour conséquence de décaler tous les points actuels 4 à 14 à points 5 à 15. Il demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire. Ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié, la parole n'est pas demandée, la discussion est close. L'ordre du jour ainsi modifié est **accepté** à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2008.

M. le Président donne la parole au Secrétaire en raison de quelques modifications à apporter.

Page 2, concernant le Préavis 21/2008 il faut corriger Ranges par **Renges**.

Pages 12 et 13 il faut corriger La Lage par La **Laje**

Page 12, Mme Pascale Manzini, Municipale souhaite la correction suivante dans le 3^{ème} tiers de son intervention il est dit « si nous avons plus de place nous aurons aussi de l'aide pour la construction » et il faut corriger de la manière suivante « **nous aurons de l'aide pour la création de places** ».

M. le Président continue la discussion. **M. Pierre Kaelin, Syndic** reprend à la page 15 son intervention au sujet de la facture sociale, il est dit que les 17,5 mio seront insérés dans la facture sociale, c'est une erreur de sa part, **les 17,5 mio ne seront pas pris dans la facture sociale et il prie de corriger le PV. dans ce sens.**

M. Jean-Pierre Müller a une remarque à la page 13 sur une réponse de Mme Pascale Manzini qui parlait de l'entreprise Nextrom alors que celle-ci n'existe plus depuis 3 ans, il s'agit donc de corriger par l'entreprise **Maillefer**. **M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close. Le PV avec les modifications demandées **est accepté à l'unanimité** et **M. le Président** remercie son auteur.

POINT 3. ASSERMENTATIONS.

Pour faire suite aux démissions de Mmes Turin et Rusch, le bureau a reçu la proposition du Groupe Forum de nommer MM. Alfonso Izzo et Michele Mossi qui figurent dans les viennent ensuite du groupe. Afin de procéder à ces assermentations **M. le Président** demande à ces 2 personnes de bien vouloir s'avancer vers le podium et à l'Assemblée de se lever.

Après avoir procédé à l'assermentation de **MM. Izzo et Mossi**, l'Assemblée félicite ces 2 nouveaux Conseillers par un flot d'applaudissements. Ils rejoignent ainsi les rangs du Conseil et **l'effectif passe à 67 membres présents.**

POINT 4. NOMINATIONS DE DELEGUES A LA PLATEFORME JEUNESSE ET A L'ARASOL.

M. le Président ouvre la discussion pour le remplacement à la plateforme jeunesse. **M. Hans-Peter Guilbert** propose au nom du Groupe Forum **M. Alfonso Izzo** comme représentant à la plateforme jeunesse.

La discussion est toujours ouverte, il n'y a pas d'autre proposition aussi **M. le Président** propose d'élire **M. A. Izzo** par acclamation. Les applaudissements de l'Assemblée confirment cette nomination.

M. le Président ouvre la discussion pour le remplacement à l' Arasol. **M. Hans-Peter Guilbert** propose au nom du Groupe Forum **Mme Emmanuèle de Allegri** comme représentante à l'ARASOL. La discussion est toujours ouverte et il n'y a pas d'autre proposition aussi **Mme E. de Allegri** est élue par acclamation sous les applaudissements de l'Assemblée.

POINT 5. PREAVIS NO 24/2008.

Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, Secteur2 : Renens, Rue de l'Industrie – Avenue de Préfaully.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par **M. Jean-Jacques Hefti**.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **Mme Christiane Roy-Blanchoud**.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe ou du soussigné et ils sont en ligne sur le site www.ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. **Au vote le préavis 24/2008 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 24/2008,
- vu les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Renens, sur le tronçon compris entre la Rue de l'Industrie et l'Avenue de Préfaully.
2. D'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 387'310.-- (trois cent huitante-sept mille trois cent dix francs), selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 7 et 10.

POINT 6. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2009

Lecture du rapport de la Commission des finances par **Mme Christiane Roy-Blanchoud**.

Ce rapport est disponible auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site www.ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Aitor Ibarrola souhaite des précisions sur le poste 100.3185, Autorités, autres rémunérations.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que cela concerne les indemnités du comité de la commission intercommunale, il y a un Président, un vice-président et les Municipaux qui siègent à ce comité sont indemnisés. Il ne s'agit pas de jetons de présence mais d'indemnités versées à ce que l'on peut appeler le bureau de cette commission intercommunale et avec le bureau technique également. La discussion est toujours ouverte sur ce point. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **Au vote, le budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la la Mèbre et de la Sorge-exercice 2009 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2009 tel que présenté par les Municipalités mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 7 – Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2009.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **Mme Christiane Roy-Blanchoud.**

Ce rapport est disponible auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site www.ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier souhaite déposer un vœu. Ce vœu tel que rédigé par M. Cartier figure en **annexe 2** du présent PV :

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. **Au vote le budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne, exercice 2009 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2009 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget de la Station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne.

POINT 8 – Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2009.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **Mme Christiane Roy – Blanchoud**.

Ce rapport est disponible auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site www.ecublens.ch.

M. le Président nous rappelle que le Conseil n'est pas appelé à voter sur ce budget, toutefois il ouvre tout de même la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

POINT 9 – Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2009.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **Mme Christiane Roy-Blanchoud**.

Ce rapport est disponible auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site www.ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Pascale Manzini, Municipale aimerait ajouter une précision concernant le rapport. Le séjour aux Alouettes coûte environ frs. 100.70 par jour enfant - école et frs. 46.20 par jour enfant – colonie de vacances après la déduction de la participation des parents. Ensuite en 2009 est prévu une augmentation des coûts de la participation payée par les parents pour les colonies de vacances, les prix pour les écoles ne seront pas changés.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. **Au vote le budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2009 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2009 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

POINT 10 – Budget du Service Défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2009.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **Mme Christiane Roy-Blanchoud**.

Ce rapport est disponible auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site www.ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud aimerait savoir ce que veut dire « le fonds ad hoc » mentionné dans le rapport et savoir aussi comment il est alimenté.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il s'agit du fonds Communal, ce sont les montants du fonds de la Commune d'Ecublens qui se trouvent dans les comptes communaux 650.4811.

M. Alain Blanchoud remercie **M. le Syndic** pour sa réponse mais souhaite toutefois savoir comment ce compte est alimenté.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il s'agit des taxes non-pompier qui sont versées chaque année.

M. Jean-Pierre Müller est étonné de constater que la Municipalité a de la peine à répondre à cette question. Il nous rappelle que durant de nombreuses années on a approvisionné un fonds pour les pompiers qui lui-même avait un certain montant. Depuis que les pompiers ont été réunis sous SDIS – Chamberonne, le fonds de réserve qui avait été alimenté par les taxes, qui étaient supérieures aux dépenses des pompiers, ce fonds a été conservé et actuellement d'ailleurs, sur demande du Conseil, nous allons puiser petit à petit dans ce fonds et ce fonds n'est plus réapprovisionné, nous sommes en train de le vider. Le Conseil a baissé la taxe de frs. 100.—à frs. 50.—pour éviter que ce fonds ne se remplisse et que l'on n'en ait plus l'utilité. Après ce rappel il espère que la Municipalité pourra mieux nous éclairer à ce sujet.

M. Alberto Perez rappelle qu'il n'y a pas très longtemps on a parlé de ce fonds à l'occasion de la décision que les femmes enceintes ne devaient pas payer la taxe pompiers alors que les étudiants devaient la payer malgré tout.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. **Au vote le Budget du Service Défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2009 est accepté l'unanimité moins 2 avis contraires et une abstention.**

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par le S D I S intercommunal Chamberonne,

oui le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2009 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget du S D I S intercommunal Chamberonne.

POINT 11. Budget communal – Exercice 2009.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **Mme Christiane Roy-Blanchoud.**

Ce rapport est disponible auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site www.ecublens.ch.

M. le Président nous propose de discuter points par points les éléments du budget, ceci pour être en adéquation avec le règlement et ceci dans l'ordre dans lequel le document nous est présenté. Les amendements seront traités au fur et à mesure. Pour terminer il y aura encore une discussion générale sur l'ensemble du budget pour finalement arriver au vote. Personne ne s'opposant à cette manière de faire, **M. le Président** ouvre la discussion sur les pages 1 à 10, préambule.

M. Georges-Henri Chevallaz souhaite faire un commentaire sur la proposition de budget 2009. Son intervention dans son intégralité figure en **annexe no. 3** de ce PV.

M. Aitor Ibarrola aimerait apporter quelques considérations relatives au rapport de la Commission des finances. Cette intervention figure en **annexe. no .4** de ce PV.

M. Germain Schaffner a une question concernant la page 4 du préambule. Sur le tableau « Charges par nature » il n'est pas arrivé à reconstituer le montant de frs. 39'798'600.— figurant sous charges courantes, de même une question de même nature concernant à la page 5 et concernant les revenus courants – total.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il faut aller en page 2 pour retrouver ces frs. 39'798'600.— ces sont les charges courantes et par rapport aux recettes courantes figurant aussi sur ce tableau en page 2 on obtient la marge d'autofinancement.

M. Michel Miéville intervient toujours dans le cadre du préambule. Son intervention dans son intégralité figure en **annexe no. 5** de ce PV :

M. José Birbaum a été intéressé par l'intervention de tout à l'heure qui ne manque pas de l'étonner mais à laquelle il ne peut adhérer. Quel est le rôle de la Commission des finances ? D'abord il souhaite rappeler de manière simple que le Budget est une proposition de dépenses pour l'année suivante et qui doit être examinée et approuvée par le Conseil. A son libre choix au Conseil de refuser ou de réduire un poste. Pour le Budget communal il n'y a pas de Commission ad hoc, c'est donc le rôle de la Commission des finances que de préparer pour le Conseil ce rapport de budget, de proposer, d'approuver ou d'amender un poste. Il est à son avis du libre arbitre des Conseillers communaux comme des commissaires de justifier leurs positions comme ils le pensent. Il est du libre arbitre de la Municipalité de revenir avec un poste dans un prochain budget ou sous une forme de préavis si le Conseil a modifié le budget. Il aimerait revenir sur le budget et l'exprimer sous un autre angle. Dans le rapport de l'an dernier concernant le budget 2008, la Commission des finances disait que la marge d'autofinancement passait de + frs. 3'700'000.— dans les comptes 2006 à - frs. 1'200'000.- dans le budget 2008. Si l'on compare maintenant ce même budget 2008 à celui 2009 qui nous est présenté ce soir par la Municipalité, que constatons nous ? Que la Municipalité compte sur une nouvelle augmentation des recettes fiscales de 5% soit frs. 1'235'000.--. Ensuite, que la péréquation devrait nous coûter frs. 764'000.— de moins. Bien que teinté d'un certain optimisme ces augmentations de recettes, respectivement ces diminutions de coûts prévus, sont assez plausibles et devraient apporter 2 mio. de marge d'autofinancement supplémentaire. Malgré cela, on creuse encore le trou en augmentant de frs. 540'000.— la marge d'autofinancement négative qui passe de frs. 1'140'000.— en 2008 à - frs. 1'680'000.-- en 2009. L'année 2009 sera probablement la dernière de la période de haute conjoncture que nous venons de traverser puisque ces recettes fiscales sont basées sur les revenus et bénéfices des contribuables de l'année 2008. Nous ne nous mettons pas dans une position des plus favorables pour aborder la période difficile qui se trouve devant nous. Néanmoins, la Commission des finances s'est majoritairement ralliée aux propositions budgétaires de la Municipalité sous réserve de 7 amendements. Ce ne sont que le reste d'une série qui a fait l'objet de discussions mais qui pour des motifs ou des autres n'a été que partiellement retenu. On pourrait toujours reprocher que ce ne sont pas les bons postes qui ont été choisis. On pourra également regretter qu'ils ne soient pas assez ciblés, à chaque poste il existe des arguments justifiant leur maintien, il en trouverait personnellement encore à ajouter s'il écoutait le chant des sirènes. Durant cette prochaine année 2009, entre la facture sociale du Canton, l'aide et la prévention sociale ainsi que les subventions à l'OMSV nous dépenserons près de frs 1'600'000.— de plus qu'en 2008. Il aurait été plus que souhaitable que puisque nous consacrons un tel effort pour la solidarité sociale en 2009, la rigueur soit de mise pour les autres dépenses et ce n'est malheureusement pas le cas. En tant qu'autorité communale, nous avons aussi la responsabilité pour ne pas dire le devoir de dire parfois non même si cela est difficile. De même, il nous incombe de limiter les dépenses communales à l'enveloppe qui nous est confiée, conscients quels apports représentent tant pour les contribuables modestes que pour les plus aisés une charge considérable dans leurs propres budgets. C'est la raison pour laquelle il recommande d'approuver les amendements qui sont proposés ce soir en vue de réduire ce déficit. Nous ne résoudrons probablement pas la totalité du déficit et de loin, mais ils représenteront la contribution du Conseil à une décision plus rigoureuse du budget communal.

La discussion est toujours ouverte. **M. Pierre Kaelin, Syndic**, souhaite intervenir brièvement. Il rappelle que ce n'est pas la 1^{ère} fois que nous avons à Ecublens un budget déficitaire. Il ne faut pas paniquer, le bateau ne coule pas. La Municipalité avait proposé le maintien du taux d'imposition parce qu'effectivement nous avons des réserves qui nous permettent de puiser dedans. Il ne faut donc pas paniquer et se souvenir que le taux d'imposition n'a été voté que pour une année soit pour 2009 et qu'ensuite la situation sera revu pour l'année prochaine. La Commission des finances a pu constater qu'au niveau des charges maitrisables la Municipalité

a présenté un budget raisonnable, ensuite pour les autres charges qui sont moins maîtrisables comme la facture sociale, la péréquation, les transports etc. il ne nous est pas possible d'agir. Il nous communique que le premier projet de budget était supérieur et que la Municipalité a retravaillé ce budget et a déjà diminué le déficit. Toute la Municipalité propose et suggère d'accepter ce budget tel que présenté et il ne pense pas que par ces quelques montants, ces quelques chiffres qui sont proposés par les amendements que le budget cela va moins péjorer le résultat. Il nous propose d'accepter le budget tel que présenté à une large majorité.

La discussion n'est plus demandée sur ces pages de préambule, la discussion est donc close et nous passons au point suivant du budget.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT.

Administration générale, pages 10 à 16.

M. le Président nous rappelle l'amendement no.5 de la Commission des finances concernant le poste 152.3102 – Bibliothèque communale – Imprimés, livres, documentation, reliure : le poste est diminué de frs. 4'000 soit de frs. 20'000 à frs. 16'000. 5 Conseillers soutiennent cet amendement et la discussion est ouverte :

M. Georges-Henri Chevallaz ne voit pas comment il peut se prononcer sur un sujet pareil étant donné qu'il n'a pas eu de questions à poser à ce sujet, qu'il n'a pas eu de réponses ni d'explications. C'est la Place de la Palud, le bandeau sur les yeux, le coup d'épée dans l'eau et il se refuse à cette politique.

M. Jean-Pierre Müller nous informe que ce que la Commission des finances propose ce n'est pas une réduction. Ils ont repris les chiffres de l'année dernière et elle propose de les maintenir. C'est par un artifice comptable que le poste a été subdivisé en 2 parties, mais il n'y a pas de réduction par rapport à l'année dernière.

M. Charly Rothen, Municipal nous rappelle que les comptes 152.3102 et 152.3170 sont des exemples de maîtrise directe. Nous avons en Municipalité une volonté de soutenir la culture et surtout de soutenir la culture locale. Cette culture locale elle est animée par la vie des Sociétés, elle est animée par Ecublens-animations à l'échelle de 10 fois par année et elle est aussi animée par notre bibliothèque qui est actualisée en permanence. Donc il est très important que de nouveaux volumes, de nouveaux médias y soient apportés. Hors prêts, c'est à dire le poste 152.3170 serait inévitable afin de ne pas péjorer les acquisitions nouvelles. Il nous rappelle que les nouvelles activités « hors prêts » de notre bibliothèque organisées par sa responsable Mme Horwath sont une après-midi de contes quatre fois par année, les expositions de Noël et Pâques, la journée mondiale du livre, la nuit du temps au fil de l'eau, les fenêtres de l'Avent avec le Père Noël, le passeport vacances ainsi que cette année une rencontre littéraire. Pour tout cela il nous demande de ne pas soutenir cet amendement parce qu'en fait il correspond à une augmentation des charges de 0,086%.

La parole n'est plus demandée sur cet amendement, la discussion est close. **Au vote cet amendement est rejeté** à une large majorité, il y a 14 voix pour et 7 abstentions.

M. le Président rappelle l'amendement no. 7 de la Commission des finances concernant le poste 170.3185 – Sports- Honoraires et frais d'expertise : frs. 4'000.— le poste est supprimé.

5 Conseillers appuient cet amendement et la discussion est ouverte.

M. Alain Blanchoud souhaiterait savoir ce qui est prévu comme travaux ou projets qui nécessitent cette dépense ?

M. Christian Maeder, Municipal nous informe que c'est un nouveau compte qui a été créé afin de pouvoir démarrer certaines études liées au sport et aux installations sportives en général et aussi éventuellement pour les salles de gym. En premier lieu ce poste sera utilisé pour lancer une étude qui aboutira à un préavis qui nous sera soumis pour la réfection du terrain de sport en herbe et le remplacement du terrain par une surface synthétique.

La discussion est toujours ouverte sur cet amendement, elle n'est plus demandée, elle est close. **Au vote cet amendement est rejeté** avec 37 voix contre, 20 voix pour et 7 abstentions.

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du point 1, Administration générale.

M. Charly Rothen, Municipal reprend le commentaire dans le rapport de la Commission des finances, sous chiffre 7. Il est dit « nous estimons inopportun de telles études pensant

qu'Ecublens est suffisamment bien lotie en matière d'installations sportives et que cette suppression de poste ne met pas en péril la continuation des activités sportives ». Il aimerait nous rappeler que M. Serge Lugon, directeur des écoles qu'il a encore rencontré hier lors de la réunion avec les chefs de services a expliqué que depuis son arrivée en 1993 il manque toujours une salle de gymnastique pour que simplement la Commune soit alignée aux directives fédérales, donc cette phrase n'a pas lieu d'être rédigée de cette manière et il la conteste.

M. Philippe Ecoffey signale que son intervention n'engage que lui, c'est donc une initiative privée. Elle concerne le compte 180.3667.10 à la page 15, subventions pour achats de vélos électriques. Cette intervention n'est pas une proposition d'économie car frs. 3'000.— sont insignifiants sur un budget de 46 mio. Il s'oppose à ce que la Commune sponsorise l'achat de vélos électriques à des fins privées au nom d'une mouvance ou d'une mode pour ne pas parler franchement de démagogie politique. Il pense qu'une personne convaincue d'écologie et physiquement apte à privilégier la mobilité douce le fait sur un vélo conventionnel. Il est bien persuadé également, et si il faut être puriste alors soyons le jusqu'au bout, que le bilan écologique d'un vélo électrique est tout sauf anodin. Enfin, et à ses yeux l'argument le plus important il n'est pas d'accord que le contribuable finance par le biais de ses impôts et quelques montants que ce soit les objets destinés à l'usage privé. Que l'on parle de vélo électrique ou de quelconques autres objets, si l'on veut favoriser une prise de conscience écologique, et il est entièrement preneur, les actions financées par la collectivité doivent bénéficier à la collectivité et quelque soit le montant. Aussi il dépose un amendement. Celui ci figure en **annexe no. 6** de ce PV.

M. le Président en présence d'un amendement demande si celui-ci est soutenu par 5 Conseillers. C'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Georges-Henri Chevallaz reconnaît que c'est évidemment un fonctionnement privé. Si on met des panneaux solaires sur nos maisons c'est aussi pour un fonctionnement privé. Lorsqu'on a voté la taxe pour le développement durable c'est aussi pour une utilisation privée et il a bien été mentionné qu'on ne devait pas voir que la Commune. Il ne voit pas la différence si ce n'est une utilisation autre mais qui concerne les économies d'énergie. Bien sûr il connaît l'excellente forme physique de M. Ecoffey qui n'a pas besoin d'assistance électrique pour se déplacer. Il souligne que pas tout le monde a cette forme physique, tout le monde n'a pas envie d'arriver transpirant sur son lieu de travail, en tous les cas les gens qu'il connaît et qui ont fait ce choix en général n'utilisent plus leur voiture et c'est au bénéfice de tout le monde. Ce n'est pas seulement un bénéfice privé, individuel et le montant de frs. 3'000.— ne concerne pas qu'un vélo. Dans les communes avoisinantes la subvention est de frs, 300.— pour l'achat d'un vélo qui lui coûte frs. 3000.— et plus.

M. Alberto Perez voulait demander à M. Ecoffey ce qu'il pense des frais pour l'entretien des routes qui présentent des montants appréciables et qui sont à son avis pas trop utilisés par les piétons. En ce qui concerne le bilan écologique des vélos il se demande comment M. Ecoffey est arrivé à sa conclusion car pour lui il est vraiment évident que faire 10km avec un vélo ou 10km avec une voiture il n'y a aucun doute quant au bilan écologique.

M. François Massy, Municipal rappelle que l'action de la Commune va dans le sens de ce prône la Confédération et les Cantons et ce que souhaite aussi la population. Dans un tas d'autres domaines la collectivité subventionne des besoins privés et dans le cas particulier il trouve que c'est pour une cause totalement justifiée. Il trouve regrettable que M. Ecoffey vienne avec cette proposition parce qu'il croit que dernièrement on n'a pas seulement subventionné des privés seulement avec frs. 3'000.— mais avec des chiffres beaucoup plus importants pour des entreprises privées.

M. Philippe Ecoffey ne souhaite pas polémiquer plus longtemps mais personne ne le fera changer d'avis malgré tous les arguments. Il est d'accord avec M. Chevallaz si un jour quelqu'un rend son permis de conduire et qu'on lui subventionne un vélo, d'accord il est preneur, par contre si un jour il voit quelqu'un qui se promène avec son vélo électrique la semaine et qui le samedi se rend à la déchetterie avec son 4 x 4, il n'est pas d'accord.

M. Aitor Ibarrola signale que pas mal d'études montrent que le vélo électrique contribue favorablement au bilan écologique y compris le recyclage des batteries, donc cela reste intéressant. Il souligne aussi que nous sommes dans une configuration de l'Ouest lausannois pour les gens qui se rendent à Lausanne plutôt défavorable, un vélo électrique cela peut encourager les gens à se déplacer pour aller au travail à vélo. De plus avec la topographie

qu'on a par ici il pense que c'est tout-à-fait adapté, on parle de mesure incitative. Il aimerait demander à la Municipalité si le montant en question qui est prévu au budget n'est pas transitoire pour une année puisqu' ensuite ce devrait être financé par le fonds des 0,1 centimes prélevés à des fins de développement durable.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. **Au vote l'amendement est rejeté** par 33 voix contre, il y a 24 voix pour et 3 abstentions.

La discussion se poursuit sur l'ensemble du point 1.

M. Alain Blanchoud a pris la peine de regarder en page 10, le compte 101.3001 traitements de la Municipalité. Il a pris le temps de regarder le Préavis 15/2008 et dans ce préavis nous avons accepté une augmentation de frs. 6'250.— pour ce budget. Or, il s'aperçoit que l'augmentation est beaucoup plus importante ce qui correspond il suppose à un nombre d'indemnités supplémentaires et il aimerait en connaître la raison.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il y a plusieurs éléments dont l'augmentation du volume de travail et il y a également l'indexation qui entre en ligne de compte.

M. Alain Blanchoud conteste ces arguments, dans les augmentations de traitements acceptées il y avait comme dit le montant de frs. 6'250.— et nous avons aussi augmenté le montant de l'indemnité à frs. 49.95. Avec le même nombre d'heure reportée de 2008 à 2009 le montant serait d'environ frs. 375'000.— donc il y aurait frs. 22'000.— d'augmentation ce qui représente 400 heures, donc il y a un gros problème car 400 heures cela fait plus d'un mois de travail en plus pour la Municipalité.

M. Pierre Kaelin, Syndic répète qu'il y a une augmentation réelle du volume de travail. Maintenant que nous sommes une ville, la Municipalité est très sollicitée dans des groupes de travail à l'extérieur et elle se doit d'être présente afin de défendre les intérêts de notre Commune. Dans la rubrique traitement il y a le traitement de base et les vacations de la Municipalité.

M. Alain Blanchoud pense que jusqu'à maintenant tout s'est bien passé et il arrive difficilement à comprendre cette majoration d'un mois et demi, aussi il propose un amendement qui est en **annexe no. 7** de ce PV. Il souhaite encore poser une question sur le même sujet, à savoir si nous avons des fonctionnaires dans la Municipalité, car dans le dictionnaire le mot traitement veut dire rémunération à un fonctionnaire. Il souhaite déposer un vœu afin que le mot traitement soit changé. Ce vœu figure en **annexe no. 8** de ce PV.

M. le Président demande si 5 Conseillers soutiennent cet amendement, c'est le cas et la discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite relever qu'il y aura un changement dans les comptes, en effet pour plus de transparence il sera mentionné dans la colonne revenu ce que les Municipaux touchent dans les Commissions intercommunales. Cela va passer par la bourse et il tient à nous avertir qu'il y aura dans les comptes un changement par rapport aux écritures.

M. le Président poursuit la discussion sur cet amendement, elle n'est plus demandée, elle est close. **Au vote cet amendement est rejeté** à une large majorité, il y a 5 voix pour et 6 abstentions.

La discussion se poursuit toujours sur le point no. 1.

M. Michel Miéville aimerait poser la question au sujet du poste transports publics, page 15 avant dernière ligne que veut dire la péréquation- couche thématique, pourquoi est-ce que nous touchons environ 1mio de plus par rapport à 2007 et pour quelles raisons la Commune de Renens touche 3 mio. de plus que nous.

M. Pierre Kaelin, Syndic indique que lors d'une séance avec la Commission les finances, notre Boursier avait préparé une note à l'intention de la Commission concernant la couche thématique transport. Il espère que Mme Roy - Blanchoud a bien fait suivre cette information et il laissera les Commissaires de la CF. répondre à cette question.

Mme Christiane Roy – Blanchoud lit les explications fournies par M. Salzman. Elles sont relatées ci-dessous par un document reçu de notre Boursier.

La péréquation comprend deux couches thématiques, les forêts et les transports. La première ne donne lieu à aucun remboursement, les dépenses étant inférieures à la valeur d'un point d'impôt. La seconde se compose de plusieurs rubriques, soit :

- Routes et infrastructures- amort. et intérêts s/invest.	220'696.-	4%
---	-----------	----

- Routes et infrastructures - charges de fonctionnement (réfection des routes, nettoyage, balayage, déneigement, systèmes de gestion du trafic, etc.)	1'596'200.-	32%
- Transports publics	3'199'700.-	63%
- Transports scolaires	42'850.-	1%
- TOTAL	5'059'446.-	

Chaque rubrique a fait l'objet de deux estimations, une pessimiste et une optimiste. Les montants indiqués correspondent à la moyenne des deux. Le total est ensuite comparé à la valeur de 8 points d'impôts soit fr. 2'973'336.- (8 x 371'667.-).

La somme excédentaire, fr. 2'086'100.-, est remboursée au maximum à 75% pour autant que le fonds soit suffisamment alimenté. Sachant que les dépenses augmentent pour toutes les communes, notamment au niveau des transports publics, la Municipalité a budgété un remboursement de fr. 1'450'000.-, soit 70%.

Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'un mécanisme à deux paliers. Le premier correspond aux dépenses équivalentes à huit points d'impôt, soit fr. 2'973'336.- qui ne sont pas remboursées. Le second comprend toutes les dépenses supplémentaires admises qui sont remboursées, dans le meilleur des cas à hauteur de 75%.

Compte tenu de notre taux fiscal, cette redistribution péréquative est la seule qui profite à notre commune. A elles seules, les dépenses non maîtrisables liées aux transports publics sont déjà supérieures au seuil de huit points. Par conséquent, il est correct de considérer que toutes les dépenses volontaires liées à l'entretien du réseau routier sont financées en grande partie (max. 75%) par le fonds de péréquation.

Le système péréquatif actuel sera revu pour 2011 et il n'est absolument pas certain que les couches thématiques seront maintenues, ni que la couche des transports reste aussi favorable à notre commune. En conclusion, il serait dommage de se priver aujourd'hui d'un financement couvrant les $\frac{3}{4}$ de travaux qui devront de toute façon être entrepris un jour ou l'autre.

M. Michel Miéville souhaite savoir pourquoi la Commune de Renens touche 3mio. de plus que nous..

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il faut connaître la valeur du point d'impôt et que c'est 8 fois la valeur du point d'impôt de la Commune pour cette couche thématique et pour tout ce qui est au dessus on peut toucher le 75%. Il ne connaît pas la valeur du point d'impôt de Renens. Il ne connaît pas au niveau des transports de Renens, ni les routes et les infrastructures, il n'en connaît pas le montant total et il n'a pas analysé le budget de la ville de Renens. Le taux d'imposition de Renens est supérieur est cela influence aussi toute la péréquation. Il ne croit pas que ce soir on va s'intéresser à voir ce que touchent les autres communes. C'est le canton qui calcule la péréquation, toutes les communes doivent transmettre à l'Etat les différentes données. La Commission des finances a essayé de faire l'analyse mais il y a beaucoup de facteurs qui influencent et on ne sait pas si les autres communes vont soit baisser soit monter leur taux d'imposition.

Mme Christine Meyer-Favez souhaite déposer un amendement au sujet du compte 170.3145, entretien des places de sport. Il y a le remplacement du sable du beach volley par du sable de quartz pour frs. 35'000.--. Au vu des dépenses effectuées cette année et de l'augmentation du budget 2009 elle propose un amendement que vous trouverez en **annexe no. 9** du PV.

M. le Président demande si cet amendement est appuyé par 5 Conseillers. C'est le cas ainsi cet amendement est mis en discussion.

M. Alain Blanchoud a beaucoup entendu parler de ce sable parce que ses enfants jouent au beach-volley. Ils ne vont pas jouer sur ce terrain car le sable en question est inexploitable et qu'il est impossible de jouer tellement le sable est dur et compressé. Ce n'est pas un sable adapté pour du beach volley, l'erreur a été faite lors de la construction et il enjoint le Conseil à ne pas soutenir cet amendement.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'effectivement la Municipalité a décidé de mettre au budget ce montant, qui n'est pas anodin par contre elle a justifié ce bien-fondé pour plusieurs raisons d'ordre sportif, d'ordre de risques de blessures et il est vrai qu'actuellement le terrain ne permet pas la pratique du beach volley. Bien sûr c'est toujours un peu difficile de dire que l'on

va investir frs. 30'000.— pour du sable mais c'est aussi un soutien aux sportifs, un soutien aux gens qui pratiquent un sport particulier. Il propose de refuser cet amendement et de soutenir par esprit fairplay ce remplacement de sable.

M. Amédée Genton a bien entendu les explications de M. Maeder et il lui demande comment c'est possible que l'on ait fait une si grosse erreur en choisissant le mauvais sable.

M. Christian Maeder, Municipal répond que cela a été fait par souci d'économie. **M. Amédée Genton** rétorque que économie sans réévaluation est une faute de gestion.

La parole n'est plus demandée sur cet amendement, la discussion est close. **Au vote l'amendement est refusé** par une large majorité moins 14 voix pour et 3 abstentions.

Mme Ariane Légeret aimerait connaître le détail du compte informatique figurant à la page 16 au compte 190.3151.

M. Michel Farine, Municipal qu'il s'agit principalement du remplacement des postes de travail et de certains équipements qui sont devenus obsolètes. Les postes de travail suivant leurs utilisation doivent être remplacés tous les 3 à 5 ans.

M. Claude Masson s'intéresse à la page 13 au compte 152.3011 qui parle du traitement de la bibliothèque communale. Il nous rappelle que la bibliothèque communale ce sont 5 bénévoles et une personne qui est salariée et qui travaille à temps partiel, aussi est-il étonné qu'entre le budget 2008 et celui de 2009 il y ait une augmentation de 9%.

M. Alberto Perez se demande s'il y a des synergies entre notre bibliothèque communale et celle de Lausanne.

M. Charly Rothen, Municipal n'est pas certain de pouvoir répondre par l'affirmative mais en tous les cas c'est un souhait de la bibliothèque d'être dans un système de réseau avec les autres bibliothèques dont celle qui a été évoquée.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond au sujet de l'augmentation de 9% au compte traitements. La Municipalité ayant revu la classification des fonctions, ce poste a été mis dans une nouvelle classification.

M. le Président continue la discussion sur ce point administration générale. La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il passe point au suivant.

Finances pages 17 à 19.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Domaines et bâtiments pages 20 à 24.

M. le Président nous signale que dans cette partie il y a un amendement de la Commission des finances, amendement no.6 concernant le compte 354, cantonnement STPA, globalement le poste est diminué de frs. 4'000.--. **M. le Président** demande si 5 Conseillers soutiennent cet amendement, c'est le cas, aussi cet amendement est mis en discussion.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale a une première remarque. Elle regrette que la Commission des finances fasse un amendement sans avoir posé la question au service concerné. Dans le rapport de la Commission des finances il est souhaité que les 2 chariots de nettoyage ne soient pas remplacés. Il s'agit du matériel mis à disposition et servant au nettoyage des locaux et ce matériel date de 1977, date de la mise en fonction de ce local STPA, lorsque la troupe est présente il faut nettoyer les locaux, les WC, la cuisine et tous les passages. Suite à un contrôle fait par les services de la Confédération, ils ont demandé que ce matériel soit remplacé pour des questions d'hygiène. Donc, il ne s'agit pas de chariots pour le confort des concierges mais il s'agit de remplacer ces chariots pour des besoins hygiéniques. Ces 2 chariots coûtent frs. 1600.— Sur les frs. 4'000.— concernant ce poste il reste une somme de frs. 2'400.— que la Commission des finances propose de supprimer également. Mme Petoud Leuba fait donc une deuxième remarque en indiquant qu'il y a eu un contrôle au mois de mai de cette année, elle nous rappelle que nous avons une convention avec l'armée et ces locaux doivent être maintenus en parfait entretien et exploitation et ils doivent pouvoir être utilisés par la troupe en tous temps. On peut également les louer et c'est vrai que si vous regardez les comptes 2007 on peut voir que ces locaux peuvent nous rapporter de l'argent. Lors de ce contrôle il a été relevé par les services de la Confédération 3 lacunes importantes. Le réservoir à eau n'est plus étanche, le moteur de secours a des fuites au niveau des joints

d'échappement et éventuellement de culasse et il y a des difficultés avec la grille de la sortie de secours. Le montant de frs. 5'000.— environ qui augmente le budget 2009 par rapport au budget 2008 correspond à l'achat de matériel pour remettre à niveau ce local et assurer son utilisation conforme demandée par la Confédération. Il est vrai que l'on parle ici d'un budget de frs. 4'000.— il va falloir acheter les pièces nécessaires, le travail sera effectué par le personnel communal et une grande partie de ce montant de frs. 4'000.-- sera en partie remboursé par l'armée, peut-être pas sur cet exercice car il y a toujours des discussions qui sont faites à ce sujet. Suite à ces explications qu'elle aurait été très heureuse de communiquer à la direction des finances elle invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. José Birbaum répond à Mme Petoud Leuba que s'ils n'ont pas posé ces questions c'est parce qu'il connaît assez bien le sujet. Il a eu l'occasion de négocier du côté de l'armée ce genre de convention puisqu'il fait partie des troupes de protection aérienne. Que se passe-t-il quand on négocie un tel contrat. Tout d'abord l'armée s'engage à utiliser ces locaux. Si l'armée demande à une Commune de faire un tel investissement et il n'y a pas que le coût des investissements, on est en train de parler d'une insuffisance totale de la couverture des frais généraux. L'armée lorsqu'elle négocie ces contrats et ces conventions elle s'engage à être un minimum présente, on ne demande pas à une commune de faire de tels investissements lorsque l'on met frs. 1'500.-- pour la location ce qui représente selon son évaluation même pas une dizaine de jours. Le problème est là, est-ce que l'on va continuer durablement parce que l'armée a changé son profil, ce qu'il comprend très bien, à entretenir un local STPA sans personne dedans avec des coûts de frais généraux au budget s'élevant à frs. 18'000.— et des recettes de frs. 1'500.--. Le problème est peut-être là. Dans un contrat et dans une convention c'est bilatéral, chacun s'engage à quelque chose. Il a bien entendu que la Commune s'engage à fournir du matériel et de nettoyer mais alors l'armée doit s'engager à l'occuper sinon il faut rompre le contrat et faire autre chose avec ces locaux. On ne peut pas durablement continuer à maintenir du chauffage, de l'électricité pour des locaux qui ne sont pas occupés. Tout a changé on peut aussi changer les conventions s'il le faut.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'elle regrette une fois de plus que la Commission des finances n'ait pas pris contact avec le service concerné car dans le rapport de la Confédération il est mis à la fin « nous vous remercions de votre engagement en faveur de notre cantonnement, il est juste regrettable du peu d'occupation par la troupe mais un contact avec l'adjudant XY de la région territoriale devrait éventuellement avoir un effet bénéfique », cela veut dire que l'armée est consciente de la situation et qu'elle va aussi faire en sorte que les locaux soient mieux utilisés. Ils ont félicité le concierge qui s'occupe de l'entretien de ces locaux STPA et il y a aussi une volonté du concierge qui a dit que c'était regrettable que ce soit mal utilisé et ce message a été entendu par le responsable du contrôle. Dans le rapport ils ont marqué « propositions pour 2009, installation TV, lecteur DVD, Téléréseau » car il vrai que pour l'armée aujourd'hui c'est plus agréable d'avoir certains moyens. Il y a donc une volonté effectivement d'aller dans ce sens là et de ne pas entretenir des locaux inutiles. C'est donc une affaire à suivre et si vous aviez demandé cette information on aurait pu vous donner une information correcte et vous auriez pu mettre quelque chose d'un peu plus intéressant dans votre rapport.

La parole est toujours ouverte sur cet amendement de la Commission des finances, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote l'amendement est refusé à une large majorité, il y a 9 voix pour et 15 abstentions.

La discussion est toujours ouverte sur le point 3, pages 20 à 24, elle n'est pas demandée, elle est close et nous passons au point suivant.

Travaux – pages 25 à 29.

Nous sommes en présence de l'amendement no, 1 de la Commission des finances et qui concerne le compte 430 page 26. Réseau routier : le poste est diminué globalement de frs. 150'000.--. **M. le Président** demande si 5 personnes soutiennent cet amendement, c'est le cas aussi la discussion est ouverte.

M. Georges-Henri Chevallaz suite à la lecture de Mme Roy Blanchoud concernant la péréquation et les couches thématiques pense que si on ne fait pas maintenant et qu'on reporte à plus tard, l'entier de cette somme pourrait être à notre charge suivant l'évolution de la péréquation.

M. Christian Maeder, Municipal ne veut pas revenir sur les mécanismes de la péréquation mais il souhaite nous informer sur l'état de notre réseau routier. Il est jugé relativement

médiocre par les chefs de service. Quand bien même en surface les routes semblent en bon état, les investigations faites ont mis en évidence de gros problèmes. Le patrimoine de notre réseau routier est estimé à environ frs. 75 mio et le calcul d'entretien selon les normes amènerait à un entretien annuel de frs. 1'500'000.-- . Actuellement nous avons au budget et cela fait 2 ans que l'on s'engage à plafonner à moins de frs. 500'000.— et on est à frs.495'000.— ce qui fait qu'on est loin des normes recommandées pour entretenir un tel patrimoine et un nombre de Km. de routes qui malheureusement avec les reports de charges du Canton a tendance également à augmenter.

M. Alain Blanchoud pense qu'il faut garder ces frs. 150'000.— puisque ils nous seront remboursés. De toute manière si on regarde les routes communales, on est tellement mauvais, que ça ne peut que profiter à notre Commune.

La discussion se poursuit sur cet amendement, la parole n'est plus demandée, elle est close.

Au vote l'amendement est rejeté à une large majorité, il y a 6 voix pour et 7 abstentions.

M. le Président passe à l'amendement no. 2 de la Commission des finances pour le poste 440 et s'assure que 5 Conseillers appuient cet amendement. C'est le cas, aussi la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close ! Au vote cet amendement est refusé à une large majorité, il y a 12 voix pour et 13 abstentions.

M. le Président poursuit avec l'amendement no. 3 de la Commission des finances qui concerne le poste 450.3147. Cet amendement est soutenu par 5 Conseillers et il est mis en discussion.

M. Alain Blanchoud rappelle que la Commission de gestion de l'année dernière est allée visiter la déchetterie et a effectivement constaté qu'un grand remaniement était nécessaire. Si on n'alloue pas des budgets pour le faire cela ne pourra pas être fait. Il nous enjoint à refuser cet amendement.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'effectivement cette réduction n'a pas grand sens. La déchetterie a maintenant 10 ans et son infrastructure n'a jamais été assainie, on n'a fait que « retaconner » en respectant les contraintes puisque l'on est en zone forêt et les rails de pose de bennes sur la partie inférieure sont actuellement en mauvais état et pour des raisons de sécurité il faudrait rapidement assainir cette zone avant d'avoir un sinistre. Il faut donc remettre cette zone en état et faut surtout repositionner les rails afin que les transporteurs qui viennent prendre ces grosses bennes ne courent aucun risque durant cette opération.

M. Jean-Pierre Müller a bien entendu le message de la Municipalité. Il faut bien s'imaginer que dans cette déchetterie on ne pourra jamais mettre de dur, comme sur une route puisque celle ci doit permettre le déversement des liquides au travers du terrain. Bien sûr qu'il y a des éléments qui peuvent être améliorés mais ne nous imaginons pas avoir un jour un terrain d'aérodrome pour circuler avec nos voitures là bas dessus.

M. Charles Karlen souhaite savoir la durée de vie de cette réfection qui est envisagée pour la somme de frs.10'000.-- parce que le cas échéant ne devrait-on envisager une réfection un peu plus couteuse mais un peu plus durable.

M. Christian Maeder, Municipal part du principe que ce qui a été fait il y a 10 ans a tenu, bon an, mal an ces 10 dernières années, on peut estimer en tous les cas que le travail qui va être réalisé va aussi tenir 10 ans.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Au vote l'amendement de la CF. est refusé à une large majorité**, il y a 4 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président poursuit la discussion sur l'ensemble du point 4, travaux, pages 25 à 29.

M. Claude Masson aimerait nous parler à la page 28 du compte 450.3526, frais d'élimination des ordures et déchets et souhaite déposer un amendement. Celui ci figure dans son intégralité en **annexe no. 10** du présent PV. Cet amendement est appuyé par 5 Conseillers et il est mis en discussion.

M. Georges-Henri Chevallaz nous rappelle l'article paru dans le journal d'Ecublens et si il a bien compris il y a des frais d'élimination qui sont moindres mais il ne se souvient plus du montant et il aimerait être renseigné. Il tient aussi à rappeler que c'est aussi une mesure qui va dans le sens du développement durable.

M. Christian Maeder, Municipal nous rappelle que cette action, dans sa phase de démarrage va nous coûter un peu plus cher que ce qu'elle va nous rapporter. Il est indéniable que tout ce qui ne part pas à l'incinération et qui peut être valorisé d'une façon organique est source d'économie. On peut estimer la différence à environ frs. 100.-- la tonne, actuellement on paie frs. 204.-- la tonne d'ordures ménagères pour l'incinération, la prise en charge des déchets organiques compostables est à frs. 100.—la tonne, donc c'est frs. 104.-- de moins par tonne. Donc là on a une source potentielle d'économie qui ne sera pas immédiate bien sûr mais qui se

gens jouent le jeu. Concernant les problèmes d'odeurs, il a été prévu des ramassages plus fréquents en période chaude (2 x par mois) qu'en période froide (1 x par mois) et ceci devrait éviter dans la mesure du possible les nuisances olfactives. Le nettoyage des containers devra néanmoins être fait et un coup de jet de la part du concierge devra être fait. Il y a aussi un autre aspect, il y a ceux qui ont la chance de pouvoir composter eux-mêmes dans leur jardin mais nous devons aussi penser aux personnes qui habitent dans des immeubles locatifs et qui n'ont pas la possibilité de composter chez eux. Bien sûr tout cela a un coût mais la Municipalité a pris la décision de mettre cela au budget dans le cadre de la gestion des ordures et des déchets et de valoriser cela le mieux possible.

M. Alain Blanchoud rappelle que la Commission de gestion a aussi lors de sa visite à la déchetterie constaté que les déchets et autres étaient très bien traités, aussi ce ramassage leur paraît inutile parce qu'aujourd'hui une grande partie des personnes responsable le font déjà. Il abonde donc dans le sens de l'intervention de M. Masson qui ne comprend pas pourquoi on mettrait frs. 100'000.— à terme pour ramasser un matériau qui va sentir mauvais devant la fenêtre, qui va augmenter le nombre de camions dans nos rues et qui va faire que nous allons recréer un problème écologique.

M. Christian Maeder, Municipal souligne que les déchets qui seront ramassés au porte à porte vont aussi amener une diminution des déchets qui sont amenés à notre déchetterie. De ce fait les coûts d'élimination des déchets verts vont diminuer à la déchetterie, donc il y a aussi un petit bénéfice à attendre de ce côté là.

M. Alberto Perez aimerait rappeler au Conseil en général et à M. Masson en particulier que les déchets qu'on incinère produisent des cendres. Ces cendres sont actuellement considérées, à juste titre, comme des déchets spéciaux qui doivent être mis en décharge. Ces décharges se remplissent et peut-être un jour il faudra en ouvrir une à Ecublens.

M. Alain Blanchoud a bien compris l'intervention de M. Perez. Il souhaite savoir s'il y a une contre indication à ce que nous faisons un compost à l'intérieur de notre déchetterie.

M. Christian Maeder, Municipal répond que pour avoir un compost de qualité il faut du volume, il faut aussi avoir des gens pour s'en occuper et pour l'entretenir, c'est un gros travail, en plus il faut faire une place pour récolter les jus de compost, il faut créer un endroit qui serait étanche, ce n'est pas du tout l'objectif.

Mme Elisabeth Masson souhaite demander à M. Maeder qui a créé le besoin, combien de demandes ont été faites pour un tel service, est-ce que vraiment la population d'Ecublens a besoin de ça, car tout le monde va à la déchetterie. Même à Bussigny les gens se plaignent, il n'y a pas longtemps qu'ils ont installés ce service et elle connaît des bâtiments à Bussigny où c'est devenu intenable. Elle connaît plusieurs communes qui sont revenues en arrière et qui ont abandonné ce service. Elle trouve inutile de mettre frs. 100'000.— par année pour un tel service.

M. Christian Maeder, Municipal, répond qu'il n'y a pas eu effectivement de demandes particulières mais que l'Exécutif prend aussi des initiatives. Ils ont été approchés par l'entreprise Germanier qui a inauguré tout récemment cette installation moderne de transformation de déchets végétaux en biogaz. C'est dans l'air du temps, il faut vivre à notre époque en étant soucieux de cette problématique. Il connaît également les services de voirie de Bussigny et le chef de service ne se plaint pas du tout de son fonctionnement.

M. Michele Mossi, partage l'avis de la Municipalité de faire du ramassage des déchets organiques. Ce qui l'inquiète par contre ce sont les moyens mis à disposition. Il se pose la question si de faire du porte à porte pour les déchets organiques est quelque chose de raisonnable sachant que laisser les déchets durant 2 semaines pendant l'été en plein soleil cela va générer des odeurs importantes à plusieurs endroits de notre ville et il lui semblerait plus raisonnable d'avoir 3 à 4 endroits en plus de la déchetterie où nous pourrions amener les déchets organiques. Aujourd'hui, c'est aussi la politique de la Poste, c'est la politique de plusieurs services de ne plus faire du porte à porte et il pense qu'au niveau du traitement des déchets et en particulier des déchets organiques, c'est un mauvais choix de laisser des containers pendant plusieurs jours en plein soleil et à proximité des habitations.

M. Christian Maeder, Municipal remercie M. Mossi pour son intervention. Il nous dit qu'il faut faire une grande distinction entre les zones qui seraient de faible voir moyenne densité de population et les zones où il y a une forte densité de population dans des immeubles locatifs où on est condamné avec faire du porte à porte. Aujourd'hui on part dans un système où l'on va généraliser le porte à porte de façon à être attractif pour que ça fonctionne et que les gens jouent le jeu. Pour l'avenir, la Municipalité se pose déjà la question et elle va faire une étude l'année prochaine pour optimiser éventuellement certains secteurs. Il est prévu d'analyser par

secteurs l'ensemble de notre commune pour voir le fonctionnement, pour voir ce qu'il y a dans les poubelles et une étude sera faite dans ce sens avec un bureau spécialisé qui pourra nous conseiller si à certains endroits de ne plus faire de porte à porte mais de créer une zone de collecte. Tout cela se met en route à partir de 2009.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale nous dit qu'effectivement la Municipalité a été séduite par la possibilité de valoriser les déchets et d'offrir cette possibilité à l'ensemble des habitants de notre commune. Elle reconnaît que pour ceux qui ont la chance d'habiter en villa, ils peuvent plus facilement avoir du compost et peut-être ont-ils l'occasion d'aller plus souvent à la déchetterie vu qu'ils doivent tondre leur gazon, mais cela n'est pas le cas de tous les habitants de la Commune et peut être encore moins de ceux qui sont dans des immeubles locatifs. Ce qui est attractif, c'est d'imaginer que demain vous aurez moins de déchets dans votre poubelle, comme vous l'avez entendu la taxe déchets provoque de longues discussions et si aujourd'hui on arrive déjà à mettre une mesure ce sera plus facile demain de diminuer nos déchets. Bien sûr cela a un coût mais ce coût on l'a aujourd'hui mais on l'aura peut être moins demain. C'est une étape que l'on doit faire pour penser à ce qui va se passer demain et c'est là qu'on parle d'environnement durable et d'actions qui vont pouvoir être pérennisées dans le futur.

M. le Président poursuit la discussion sur cet amendement, elle n'est plus demandée, elle est close. **Au vote, l'amendement est refusé** par 33 voix contre, 26 pour et 3 abstentions.

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du point 4 – Travaux- pages 25 à 29.

M. Pascal Favre se réfère à la page 27, poste 440.3114 il y a un montant de frs. 58'100.-- . Dans ce montant il y a l'achat d'une épareuse qu'il estime à environ frs. 30'000.—il trouve que c'est un montant important et il espère que toutes les études ont été faites pour voir l'utilité de cette épareuse. Est-ce que dans le but de rentabiliser cette machine, les communes avoisinantes proches ont été contactées pour leur soumettre une éventuelle location de cet appareil.

M. Christian Maeder, Municipal répond que cette épareuse a été mise au budget pour faciliter le travail des employés communaux et plus particulièrement ceux qui travaillent en bordure de route. Quant à l'utilisation prévue elle est de 19'360 mètres linéaires en bord de route, sur les routes communales, cantonales dans la localité et sur environ 5950m² de talus. Il y a aussi un objectif de sécurité, lorsque les employés travaillent en bord de route ce n'est pas toujours facile, par exemple le long du Tir Fédéral ce n'est pas simple et pas de toute tranquillité et il y aura aussi un gain de temps avec cette machine qui sera fixée devant le véhicule Boschung pour lequel le Conseil avait voté un crédit l'année dernière. Le coût de l'épareuse est d'environ frs. 36'000.—le reste étant pour les autres petits équipements taille-haie et autres outillages. Quand au partenariat entre communes M. Morano y travaille, il y a déjà une liste qui a été établie et qui a été transmise aux autres communes, on attend les retours, on se prête déjà du matériel régulièrement et M. Maeder s'engage à nous donner lors d'un prochain Conseil une liste plus précise. Au sujet de l'épareuse il n'est pas impossible qu'elle soit louée avec un conducteur.

M. Alain Blanchoud ayant fait partie de la Commission pour l'achat du véhicule Boschung se souvient d'avoir déjà parlé de l'épareuse, il avait été fortement question qu'elle était inutile, comment se fait-il que tout d'un coup cette année elle devient subitement utile ?

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il n'a pas le souvenir que pareilles choses aient été dites.

La discussion se poursuit, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au point suivant :

Instruction publique et cultes. Pages 30 à 35.

Concernant ce chapitre nous nous retrouvons l'amendement no. 4 de la Commission des finances et qui concerne le compte 521.3199 – enseignement secondaire – Prévention, subventions, spectacles & frais divers : le poste est diminué de frs. 8'500.—

5 Conseillers appuient cet amendement aussi **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Georges-Henri Chevallaz souhaiterait savoir si dans la somme qui est allouée dans ce compte cela pourrait faire partie des moyens qui sont mis à disposition pour le nouveau Conseil d'Établissement ou si c'est autre chose.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'effectivement les montants inclus dans ce poste entreraient en jeu pour être utilisés par le Conseil d'Établissement et qu'elle serait bien ennuyée s'il fallait démarrer ce Conseil sans avoir aucun moyen pour répondre à des demandes ou des souhaits de faire des actions de prévention qui seraient choisies et validées

par le directeur dans le cadre du nouveau fonctionnement du Conseil d'Établissement. Elle se dit surprise par cet amendement, car enlever frs. 8500.— sur ce compte qui concerne la prévention pour les classes secondaires alors qu'il existe le même compte (511.3199) qui concerne les classes primaires et si les personnes ont eu connaissance du détail du contenu de ses comptes ils se seraient aperçus que la plupart des éléments se retrouvent pour moitié dans le primaire et pour moitié dans le secondaire. Elle serait bien mal à l'aise de couper de frs. 8'500.— dans de la prévention pour le secondaire dans lequel se trouve le projet d'Établissement pour le développement durable qui est en cours sur une année scolaire 2008-2009 et de couper sur le secondaire et pas sur le primaire. Elle enjoint le Conseil de refuser cet amendement.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote l'amendement de la Commission des finances est refusé à une large majorité, il y a 8 voix pour et 14 abstentions.

La discussion se poursuit sur l'ensemble de ce point 5. pages 30 à 35 :

Madame Danièle Gutowski a fait l'addition des frais de téléphones (tous les postes 3182) pour l'ensemble du budget et ceux-ci s'élèvent à frs. 84'000.--. Elle croit savoir que ce poste sera moindre l'année prochaine puisqu'il y aura des réfections. Elle relève tout de même qu'une somme de frs. 26'000.— est budgétée dans le cadre de l'administration des écoles.

Mme Ariane Légeret a 3 questions :

Page 30 compte 500.3111, il est dit que cela concerne les doyens, 1^{ère} étape, est-ce que les doyens sont en train de changer où est-ce qu'ils ont déjà changés et ont-ils vraiment besoin de nouveau matériel et pourrait-on connaître le détail de ces étapes ?

Madame Pascale Manzini, Municipale répond qu'il y aura 2 étapes et au sujet du matériel elle nous dit qu'il y a plus de doyens, le mobilier neuf demandé ne concerne pas tous les doyens, on ne va pas changer tout le mobilier on a même fait de la récupération.

Mme Ariane Légeret poursuit avec la 2^{ème} question. Page 32, compte 504.4652. Elle se dit surprise par la prudence concernant la participation des parents. En 2007 on a encaissé pratiquement frs. 81'000.— alors que le réfectoire du Pontet n'est devenu complet qu'à fin 2007, maintenant il est complet, celui de la Coquerellaz est complet le jeudi, alors elle se trouve surprise que le montant soit plus bas qu'en 2007.

Madame Pascale Manzini, Municipale répond que le montant des participations des parents dépend d'un barème et c'est un peu difficile de faire une estimation. Ce montant est en rapport avec l'état du compte en 2008. Elle nous rappelle que le budget des écoles se fait sur une année fiscale alors que l'année scolaire débute fin août et de ce fait il est très difficile de faire le budget des écoles.

Mme Ariane Légeret poursuit avec la 3^{ème} question. Page 34, comptes 570.3161 et 570.3188 il est dit qu'il y aura moins de camps organisés ailleurs qu'à Morgins, alors elle ne comprend pas pourquoi le montant du compte 570.3161 double par rapport à 2007.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'il y a moins de camps mais que peut-être ils coûtent plus chers, elle ne sait pas comment répondre pour l'instant, peut-être que la remarque n'est pas adaptée, ce qu'elle peut dire c'est qu'il y a un changement dans la façon de faire les sorties entre les 8èmes et 9èmes, elle nous donnera plus de précisions lors d'un prochain Conseil.

Mme Ariane Légeret poursuit en disant que ce n'est pas logique, les frais de transports et de remontées mécaniques baissent et la location de chalets augmente.

Mme Pascale Manzini, Municipale ne sait pas exactement si tous les chalets sont à la montagne, il y a la traversée du jura.

Mme Ariane Légeret a vérifié sur l'agenda et tous les chalets sont à Morgins et la traversée du jura est la seule exception.

Mme Pascale Manzini, Municipale dit qu'elle va regarder plus en détail.

La discussion se poursuit sur l'ensemble du point 5.

M. Georges-Henri Chevallaz revient à l'intervention de Mme Légeret. Effectivement il vient de voir dans les comptes que le poste 570.3161 qui est monté à frs. 12'000.— alors qu'il était à frs. 5'000.— dans les comptes mais si on reprend le compte 570.3522.04, frais d'autres camps, il a nettement diminué par rapport aux frs. 20'000.— de l'année dernière. Alors s'il fait le total des frais des autres camps et location de chalets il arrive à un total plus bas.

M. Michel Farine, Municipal aimerait apporter une précision concernant l'intervention de Mme Gutowski. Sans entrer dans le détail du prix de la communication téléphonique il souhaiterait nous informer de la situation actuelle dans la Commune. Durant l'été dernier les installations téléphoniques sont tombées en panne à 2 reprises. Face à cette situation ils se sont aperçus

que les centraux téléphoniques des différents bâtiments étaient très âgés et ils ont étudié le remplacement de tous les centraux téléphoniques de tous les bâtiments de la Commune. Aujourd'hui la téléphonie se fait sur les câbles internet, c'est extrêmement économique d'une part au niveau des équipements et d'autre part au niveau des communications. Avec la mise en place d'une nouvelle téléphonie communale on va économiser énormément au niveau des communications téléphoniques puisque entre le bâtiment des Esserts et le bâtiment de Mon Repos il faut passer par le réseau externe et c'est payant, même si on est en téléphone interne on paye. Dès l'installation des nouveaux équipements on sera en autonomie totale interne et sans aucun coût additionnel de communication. On ne peut pas évaluer aujourd'hui de combien ces coûts vont baisser mais ils vont baisser. Les équipements téléphoniques vont être pris en location et non pas en investissement ce qui va aussi apporter une souplesse et une facilité dans l'utilisation et la maintenance des appareils.

M. Michel Miéville a une question à la page 30 compte 500.3182, frais de téléphone frs. 22'000.--. Il pensait que tout ce qui était enseignement avait été repris par le DFJ, donc à la charge de l'Etat, il pensait aussi que tout ce qui est communications téléphoniques enseignants-parents ou enseignant à enseignant était aussi pris en charge par l'Etat. Il constate que les traitements du personnel administratif représentent frs. 225'000.-- donc il pense que c'est pour 3 à 4 personnes au maximum et si ces personnes arrivent à dépenser frs. 22'000.— pour le téléphone, il se demande ce qu'elle font le reste de la journée.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que l'étude de la téléphonie a été faite après le budget, donc les montants seront nettement inférieurs à ce qui a été mis au budget et il tient à le relever. De plus, sauf erreur de sa part, il pense que le compte 500.4657- participation de tiers doit correspondre à la participation de l'État en remboursement d'une partie des frais de communications. Dans le futur, dans la nouvelle téléphonie les écoles seront complètement séparées. C'est l'État de Vaud qui va changer le Central pour les écoles. Il peut donc nous assurer que les montants seront inférieurs mais il ne sait pas encore de combien.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close et nous passons au point 6 – **Police - pages 36 à 38**, la discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président passe au point 7 – **Sécurité sociale – pages 39 à 42**, la discussion est ouverte.

M. Georges-Henri Chevallaz aimerait revenir sur le rapport de la Commission des finances en ce qui concerne l'Arasol. C'est vrai qu'il y a + frs. 165'600.— à l'Arasol mais comme c'est indiqué dans le préambule page 3 il s'agit d'un transfert de charges à l'interne puisque auparavant c'était dans les services administratifs où il y avait des frais de personnel, d'où la différence.

Mme Danièle Gutowski s'intéresse au point 3131.02 qui apparaît aux rubriques 714 - 715 et 716 et concerne les autres frais. Au total le montant est de frs. 134'500.— et elle souhaiterait savoir ce qui est compris dans ces autres frais.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que cela concerne la part de l'AVS du salaire des Mamans de jour qui n'est pas considéré comme un traitement. Il s'agit des frs. 2.— de l'heure qui ne sont pas soumis à l'AVS mais qui sont considérés comme des frais. Ces explications se trouvent dans le plan des Mamans de jour mais elle ne l'a pas avec elle.

M. Alain Blanchoud comprend bien la réponse de Mme Manzini mais se demande si dans les prochains budgets, cette position ne pourrait pas s'intituler autrement que « autres frais ».

Madame Pascale Manzini, Municipale est en mesure maintenant de nous donner la précision. Il y a 17'300 heures de Mamans de jour en traitement à frs. 3.25 et 17'300 heures de Mamans de jour qui ont un défraiement de frs. 2.--.

Mme Danièle Gutowski soutient l'intervention de M. Blanchoud et trouve anormal qu'on mette dans un budget de pareils montants sous « frais divers » et elle souhaiterait que ce soit un peu plus détaillé dans le prochain budget.

La parole se poursuit sur ces pages 39 à 42, la discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président passe aux comptes de fonctionnement par nature, pages 43 à 46, la discussion est ouverte, la discussion n'est pas demandée, elle est close. Il passe ensuite au plan des investissements, pages bleues du budget et il ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud aimerait savoir si cette partie bleue a un côté obligatoire ou restrictif et si on doit s'y tenir. Car dans ce qu'il a vu cette année nous avons très largement dépassé les investissements. Alors est-il juste informatif ou doit-on s'y tenir ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il est noté sur la page d'entrée du plan des investissements « le plan des investissements adopté par la Municipalité le 23 septembre 2008

est un catalogue d'intentions basé sur les éléments connus à ce jour. Les montants des projets ainsi que les périodes de réalisation sont susceptibles de changement en fonction de l'évolution de la situation ». Donc on ne vote pas sur le plan des investissements, c'est purement informatif.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il ouvre maintenant la discussion sur l'entier du budget, la parole n'est pas demandée, elle est close. Avant de passer au vote il nous relit les conclusions du budget.

Au vote, le budget de la Commune d'Ecublens pour 2009 est accepté à la majorité, il y a 4 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Municipalité,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2009 tel que présenté par la Municipalité.

POINT 12 – Communications municipales.

Ces communications étaient disponibles sur le site et elles se trouvaient également sur les tables ce soir.

M. le Président ouvre la discussion.

Point 1, point 2, point 3 la discussion n'est pas demandée.

Point 4 – Réparation urgentes sur les collecteurs intercommunaux suite aux inondations du 26 juillet 2008 :

M. Alain Blanchoud nous rappelle que nous venons de voir que le montant du fonds affecté était quasiment nul pour l'année prochaine. Sa question est de savoir si il y a une manière de faire rembourser ou indemniser par l'ECA ou une autre assurance puisqu'il s'agit d'éléments naturels.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'il n'y a pas d'assurances et l'ECA ne couvre pas ces frais. Il faudrait que ces biens soit assurés à titre privé et c'est sûr que les montants seraient trop importants. Le bureau de l'intercommunale Mèbre-Sorge s'est renseigné et nous n'avons pas d'autres assurances donc ces frais seront à la charge de Mèbre-Sorge. Nous avons encore un fonds suffisant pour 2009 mais ensuite il sera épuisé. Il y aura un préavis qui sera présenté au Conseil au printemps prochain pour couvrir le montant de tous ces travaux.

Point 5, point 6, point 7 la discussion n'est pas demandée.

Point 8 – Programme de législature 2006 – 2011.

M. Christophe Cartier aimerait transmettre un vœu à la Municipalité. Celui-ci figure dans son intégralité en **annexe no. 11** du présent PV.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale peut déjà répondre à M. Cartier que la Municipalité est déjà en discussion avec les SIE et qu'elle a déjà donné un avis favorable pour poursuivre des études afin de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit plat en particulier de la Coquerallaz.

M. le Président poursuit la discussion sur les communications municipales, la discussion n'est plus demandée, elle est close.

POINT 13 – Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud souhaite encore revenir sur les communications municipales et sur la page concernant les mutations au sein du personnel. Il a vu que M. Jean-Maurice Bonzon, urbaniste a quitté ses fonctions le 30 avril 2008. Est-ce que un nouveau poste d'urbaniste a été mis au concours, car dans la liste des nouveaux engagés il n'a pas vu d'urbaniste.

M. François Massy, Municipal nous informe qu'en date du 1^{er} septembre 2008 un nouvel urbaniste a été engagé, il est sur la liste des arrivées et il se nomme M. Cyril Besson.

M. Alberto Perez souhaite transmettre un vœu à la Municipalité. Celui-ci figure dans son intégralité en **annexe no. 12** du présent PV.

M. Michel Miéville souhaite déposer un postulat. Celui-ci figure dans son intégralité en **annexe no. 13** du présent PV. et M. Miéville souhaiterait le développer lors du prochain Conseil.

5 Conseillers appuient ce postulat et il sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Mme Christiane Roy-Blanchoud souhaite déposer une motion au nom de la Commission des finances. Celle-ci figure en **annexe no. 14** du présent PV.

M. le Président rappelle que dans le domaine des motions il s'agit de charger la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal. Comme il ne s'agit pas ici d'un objet déterminé du Conseil communal puisqu'on demande à la Municipalité de prendre une mesure. Dans ce cas il s'agit d'un postulat.

Mme Christiane Roy-Blanchoud demande à l'Assemblée de pouvoir transformer la motion en postulat. **M. le Président** demande si 5 Conseillers appuient ce postulat et c'est le cas.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale rend attentif notre Président que même si le postulat est accepté par 5 personnes, il doit être validé par le Conseil avant d'être transmis en Municipalité.

M. le Président apporte ses excuses pour cet oubli, il reprend le postulat de la Commission des finances présenté par Mme Roy-Blanchoud, il ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, elle est close. **Au vote le postulat n'est pas pris en considération, il y a 35 voix contre**, 25 voix pour et 4 abstentions.

M. Jean-Pierre Müller nous rappelle que nous venons d'accepter un budget. C'est un élément important pour notre population. Il trouve que ce serait intéressant de savoir si la population est contente des prestations qui sont offertes par ce gros budget. En conséquence il dépose un postulat que vous trouverez en **annexe no. 15** du présent PV.

M. le Président demande si 5 Conseillers appuient ce postulat, c'est le cas et le postulat est mis en discussion.

M. Alberto Perez pense que la consultation en question est organisée tous les 5 ans !

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il met au vote pour la transmission de ce postulat à la Municipalité. Au vote il y a 18 voix pour, **27 voix contre** et 12 abstentions. **Le postulat ne sera donc pas transmis à la Municipalité.**

M. Alain Blanchoud n'a pas constaté d'améliorations dans l'éclairage festif pour les fêtes de Noël comme cela avait été indiqué l'année dernière à la même période.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il y a eu quelques améliorations, comme à la route du Villard par de nouvelles guirlandes lumineuses colorées. Ils ont dû faire face à beaucoup de pannes dans les décorations qui datent de plusieurs années et de ce fait n'ayant pas pu faire face à ces réparations ils n'ont pas pu acheter d'autres décorations pour cette année.

M. Blanchoud aimerait savoir si dans le budget 2009 il y a quelque chose de prévu pour palier à ce manquement.

M. Christian Maeder, Municipal répond par l'affirmative et le nécessaire sera fait pour s'équiper durant l'été avec de nouvelles décorations.

M. Alain Blanchoud fait référence au Règlement du Conseil communal qui dans son article 43 dit que toutes les Commissions de plus de 5 membres doivent présenter au moins une fois par année un rapport d'activité. Il aimerait savoir si M. le Président a accordé une dérogation aux Commissions qui n'ont pas siégé ou pas présenté de rapport cette année.

M. le Président répond qu'il n'y a pas eu de dérogation précise mais il rappelle à M. Blanchoud qui fait aussi partie du bureau que le bureau a travaillé sur une proposition de modification du règlement de notre Conseil sur différents points dont celui là. Comme cette proposition de modification doit passer par la Municipalité il n'a pas été possible de la traiter cette année. Il avait en tête que le bureau avait donné son accord pour traiter cela comme une espèce de dérogation pour cette fois.

M. Blanchoud dit qu'il connaissait déjà cette réponse mais il souhaitait qu'elle soit mise dans le PV. et il se demande si la Municipalité a reçu cet élément pour le transmettre.

M. le Président rappelle à M. Blanchoud le court délai dans lequel nous avons fait cette proposition de règlement et il n'était plus possible de le mettre à l'ordre du jour de ce Conseil. Il pense que ce sera pour le début de l'année prochaine. Pour l'instant ce n'est plus de son ressort mais de celui de la Municipalité.

M. le Président poursuit la discussion sur le point « divers et propositions individuelles », la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

POINT 14 – Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic

Cette allocution figure en **annexe no. 16** du présent PV.

POINT 15 – Allocution de M. Frédéric Hubleur, Président du Conseil

Cette allocution figure en **annexe no. 17** du présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun pour sa participation. Il est 22 h 50

Ecublens, le 20 février 2009.

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Hubleur

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (17)

Note du rédacteur : chaque fois que le mot **Conseillers** est écrit, cela inclut bien évidemment toutes les **Conseillères**.